



## Revenu fiscal minimum pour accéder à la location en PLA ?

Par **clobo75001**, le **19/02/2011** à **21:46**

Bonjour,

Mon ami et moi nous sommes présentés aujourd'hui dans une agence immobilière pour déposer un dossier pour louer un appartement conventionné de type PLA. Pour accéder à cette location, il ne faut pas dépasser un certain plafond sur notre revenu fiscal de référence de l'année en cours -2. La fille de l'agence qui avait l'air bien embrouillée dans ses papiers a refusé notre dossier car notre revenu fiscal de référence était "trop bas". Je n'ai jamais entendu parler de revenu minimum pour l'accès au logement en PLA, en fouillant sur le net je n'entends parler au contraire que du plafond à ne pas dépasser, c'est pourquoi je me tourne vers vous pour savoir ce qu'il en est réellement. Précision pour le bien, il s'agit d'un appartement situé dans l'Oise et le loyer est de 590 euro, et mon ami et moi sommes concubins, nous avons respectivement 26 et 27 ans et n'avons ni enfant ni personne à charge.

Lorsque nous lui avons demandé quelles étaient les conditions d'accès à ce bien, la fille a d'abord commencé par nous dire qu'il fallait que notre revenu fiscal de référence soit au minimum égal à 25000 euro, j'ai fait des gros yeux écarquillés en lui demandant si un plafond n'était pas plutôt censé être un seuil à ne pas dépasser, et non un minimum demandé, bref au bout de 10 minutes de discussion, elle m'avoue qu'elle ne travaille pas là depuis longtemps et n'y connaît rien, finalement après avoir fouillé dans ses dossiers elle nous indiquera que le RFDR du couple doit être compris entre 15000 et 25000 euro (environ). Mon ami et moi sommes autour des 13000 euro (en sachant que maintenant mon ami gagne un peu plus, il est intérimaire et gagne selon les mois entre 1200 et 1400 euro, certains mois plus rares ça peut monter à 1800), j'aimerais donc savoir si nous ne gagnons effectivement pas assez pour ce bien, ou si la fille nous a raconté n'importe quoi.

J'ai essayé d'être claire, j'espère ne pas avoir dit d'âneries ! Je vous remercie beaucoup à l'avance pour votre aide.

Par **clobo75001**, le **20/02/2011** à **14:37**

Sujet résolu sur Experatoo ;-)